

**DELIBERATION****2024/21****APPEL À PROJET VALORISATION DE LA FILIÈRE DE
VALORISATION DURABLE DE LA HAIE**

L'an deux mille vingt-quatre le dix octobre, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache s'est réuni à Hirson, salle de réunion au site de Blangy, sur la convocation légale et sous la présidence de Monsieur Olivier CAMBRAYE.

Conseillers en exercice : 17, Présents : 10 , Représentés : 2, Votants : 12

Etaient présents : M. Olivier CAMBRAYE, M. Patrick DUMON, M. Patrick FEUILLET, Mme Bernadette HEDIART, M. Michel LANDERIEUX, Mme Christelle MAES, M. Laurent MARLOT, M. Jean-Pierre PREVOT, M. Gilles QUEILLE et M. Jean-Jacques THOMAS.

Etaient représentés : M. Mathieu CANON par M. Maurice DEMAUX et M. Thierry VERDAVAINE par Mme Dominique VAN ELSLANDE.

Etaient absents excusés : M. Hugues COCHET, M. Jean-Luc EGRET, M. Vincent LAMOUREUX et Mme Katie LEFEVRE.

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer.

Le secrétariat a été assuré par : Mme Bernadette HEDIART.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré,

Dans le cadre du Pacte national en faveur de la haie, l'ADEME a lancé un appel à projets intitulé : "structuration de filières de valorisation durable de la haie". Il vise à favoriser le développement de projets collectifs innovants, contribuant à structurer des filières durables de valorisation du bois bocager.

Le dispositif cible des projets collectifs contribuant à aider les acteurs de la filière haie à se structurer territorialement afin de développer la production et la commercialisation de produits bois de qualité et d'origine tracés et issus de haies et d'arbres intra parcellaires gérés durablement.

Les projets accompagnés cibleront prioritairement :

- Les études de préfiguration et de dimensionnement de filières pour favoriser l'émergence de nouvelles filières de mobilisation et valorisation du bois bocager.
- Le développement de l'animation territoriale dont l'objectif sera de sensibiliser, mobiliser et favoriser l'émergence de collectifs d'acteurs qui souhaitent s'engager dans la constitution d'une filière.
- Le développement de solutions organisationnelles pour regrouper les acteurs de la filière : accompagnement à la création de groupements associatifs, de structures juridiques, de groupements d'acteurs pour l'achat mutualisé et l'utilisation commune de matériels.
- L'acquisition de matériel permettant l'exploitation de la haie, d'améliorer la qualité du bois issu de haies et d'arbres intra parcellaires, de lever les freins logistiques en lien avec la dispersion de la matière sur un territoire tout en permettant des économies d'échelle pour rendre plus compétitives les filières

En complément de ces cibles prioritaires, les projets pourront comprendre les actions suivantes à condition qu'elles bénéficient directement aux bénéficiaires éligibles de l'aide :

- Transmission de connaissance entre acteurs de la filière compétence des bénéficiaires.
- Développement expérimental d'équipements matériels ou de services innovants destinés à améliorer la performance économique, sociale et/ou environnementale des entreprises réalisant l'exploitation de la haie et la commercialisation de bois issu de la haie.
- Développement expérimental d'outils numériques interopérables collaboratifs (dont outils métier) permettant d'améliorer le suivi des chantiers d'exploitation et de favoriser l'échange d'informations entre les professionnels.

Élément fondamental du patrimoine naturel du territoire, la haie et plus généralement le paysage bocager font partie intégrante des enjeux de développement du territoire. C'est pourquoi, sur sollicitation de l'Atelier Agriculture Avesnois Thiérache, structure porteuse de la filière, il est proposé de présenter, dans le cadre d'un consortium associant le Parc Naturel de l'Avesnois, une candidature commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

APPROUVE le projet présenté dans le cadre de l'appel à projet "structuration de filière de valorisation durable des haies lancé par l'ADEME dans le cadre du Pacte national en faveur des haies ;

VALIDE la consortium formé avec l'Atelier Agriculture Avesnois Thiérache et le Parc Naturel Régional de l'Avesnois pour porter cette réponse commune ;

SOLLICITE une participation financière auprès de l'ADEME pour le temps dédié à la mission d'ingénierie de projet ;

AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents à ce projet ainsi qu'à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,

La Secrétaire de séance,


Olivier CAMBRAYE

Bernadette HEDIART

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture le
Et publication le